



Cofinancé par
l'Union européenne



2024 – Cd15- COORDINATION DE L'OFFRE D'INSERTION ET ANIMATION TERRITORIALE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION DU CANTAL

Les travaux menés dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) et du Pacte Territorial pour l'Insertion et pour l'Emploi (PTIE) du Cantal 2021-2025 ont mis en évidence la nécessité de **clarifier et mieux coordonner les offres d'insertion existantes** au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi.

La multiplicité des actions complexifiait l'appropriation des outils existants en matière d'accompagnement socio professionnel, l'image du « mille-feuille » étant souvent invoquée pour décrire la tendance à l'empilement des actions et leur manque d'articulation.

Parallèlement, le manque de partage d'informations entre partenaires générait une certaine méconnaissance par les prescripteurs de la « boîte à outils » des différents partenaires de l'insertion.

C'est ainsi que le département du Cantal a décidé de mettre en œuvre l'opération « 2024 – Cd15- Coordination de l'offre d'insertion et animation territoriale de la politique départementale d'insertion du Cantal », au moyen d'une **articulation territoriale et départementale assurée par des Chefs de projet Insertion positionnés dans chaque arrondissement.**

L'animation et la coordination de l'offre d'insertion est essentielle et doit constituer un gain pour l'opérationnalité et la préservation des maillages fonctionnels.

Elle doit ainsi permettre de :

- Faire remonter des besoins en termes d'actions d'insertion,
- Impulser de nouvelles initiatives, individuelles ou collaboratives, à partir des besoins identifiés sur les territoires,
- Améliorer la lisibilité de l'offre territoriale d'insertion et son accessibilité pour le public,
- Faciliter la diffusion de l'information sur les territoires (approche ascendante et descendante) et créer les conditions d'une animation renouvelée de la politique d'insertion.

La coordination de l'offre d'insertion et d'emploi du Cantal **visent ainsi à favoriser une approche globale** (multi-partenaire) des situations individuelles de chaque bénéficiaire **via un parcours personnalisé et coordonné en lien avec les opportunités du territoire.**

Concrètement, l'opération « 2024 – Cd15- Coordination de l'offre d'insertion et animation territoriale de la politique départementale d'insertion du Cantal » est déclinée comme suit :

- **L'animation de l'insertion :**
 - ⇒ Les cellules locales de réflexion
 - ⇒ Les vendredis de l'insertion
- **La coordination :**
 - ⇒ Les comités de suivis
 - ⇒ Les réunions multi partenariales
- **L'ingénierie de projet.**

1) L'animation de l'insertion

L'animation territoriale est mise en œuvre à deux échelles :

- **Territoriale** : le territoire d'intervention des chefs de projets insertion épouse le périmètre d'intervention des Maisons de la Solidarité Départementale (Aurillac, Mauriac et Saint-Flour). Les chefs de projet territoriaux sont donc les référents du Service Emploi Insertion sur ces territoires.
- **Départementale** : à l'échelle du département du Cantal pour une diffusion et des thématiques plus globales.

Dans le cadre de l'animation de l'offre d'insertion, les chefs de projets mettent en œuvre principalement deux actions :

a) Les Cellules locales de réflexion (par arrondissement)

Il s'agit de réunir régulièrement les acteurs de l'insertion avec pour objectifs :

- D'informer les professionnels sur l'offre d'insertion en cours du Cd15, qu'elle soit sociale ou professionnelle.
- De faire remonter des informations sur des actions ou événements des partenaires.
- D'échanger autour d'analyse partagée des besoins des publics (apprentissage du français, mobilisation des publics très éloignés de l'emploi, insertion sociale et professionnelle de femmes, de jeunes...) par les acteurs associatifs et les représentants institutionnels, préalable à l'élaboration de projets répondant aux besoins émergents sur les territoires.
- De mettre en place des focus thématiques soit en organisant l'intervention d'un partenaire spécifique à la thématique choisie soit en organisant des groupes de travail sur la problématique spécifique exprimée (pouvant donner lieu par la suite à une action innovante).

Ces réunions trimestrielles favorisent l'évaluation des besoins spécifiques des publics, le recensement des offres d'insertion et de fait, l'ajustement ou le développement des offres au niveau local ou départemental.

b) Les vendredis de l'insertion (niveau départemental)

Un vendredi par mois, l'intervention d'un ou plusieurs acteurs de l'insertion sociale ou professionnelle est proposée à divers partenaires à l'échelle départementale (SIAE, agences d'intérim, France Travail, CAP EMPLOI, Mission Locale, associations pour réfugiés, Fédération des Centres Sociaux, etc.). La programmation se fait soit sur sollicitation du Service Emploi Insertion du Département, soit sur sollicitation d'un partenaire qui souhaite présenter son activité.

Chaque Vendredi de l'insertion permet d'enrichir les connaissances de chacun et de générer des échanges concrets. **L'objectif est de renforcer le travail commun entre tous les acteurs pour simplifier et consolider l'efficacité de l'accompagnement des personnes vers l'emploi.**

L'animation territoriale facilite ainsi l'interconnaissance des acteurs de l'insertion, de leurs dispositifs mais est également motrice dans l'émergence d'idées, de réflexions, de collaborations et d'actions.

2) La coordination

Les chefs de projets insertion se placent comme :

- Des techniciens experts qui apportent leur appui technique lors de différentes instances ;
- Un lien entre les différents acteurs gravitant autour des parcours des bénéficiaires pour faciliter l'interconnaissance des évolutions de parcours et l'intérêt des dispositifs en cours ;
- Une ressource auprès des référents uniques et des partenaires (vision d'ensemble, connaissances du cadre réglementaire lié au RSA, des dispositifs, etc.).

a) Les comités de suivis

Les chefs de projets participent à différents comités de suivis (pour chaque dispositif mis en œuvre par le Département, bien souvent au travers de conventionnements). **Il s'agit de réunions mensuelles ou trimestrielles permettant de faire un point d'étape à la fois sur l'action en elle-même, sa coordination et sur le parcours des bénéficiaires.** Ces comités permettent d'assurer la coordination sous divers angles : le dispositif, les participants, les acteurs gravitant autour du parcours.

Le suivi partagé des parcours entre partenaires est essentiel pour favoriser un retour à l'emploi « sans couture » (emploi, formation, logement, hébergement, santé, mobilité, etc.).

Grâce à cette action de coordination, les partenaires peuvent être beaucoup plus réactifs, efficaces et détenir une information actualisée sur les différents dispositifs qui jalonnent le parcours de l'utilisateur.

b) Les réunions multi partenariales

En fonction des actions en cours ou des projets envisagés, les chefs de projets insertion participent à diverses réunions de coordination. Cela peut être aussi des réunions de travail avec plusieurs acteurs réunis autour de problématiques spécifiques.

3) L'ingénierie de projet

Grâce aux diagnostics partagés et des besoins recensés lors des actions d'animation et de coordination, les chefs de projets insertion peuvent proposer des actions territoriales ou départementales.

Pour cela, ils consacrent une partie de leur temps de travail à la rédaction de notes, à des veilles documentaires, des temps de réflexion et à la méthodologie de projet, de rédaction d'appels à projet ou de marchés publics, etc.

L'ingénierie de projet a pour objectif d'améliorer la coordination à la fois des dispositifs, des parcours des usagers et des acteurs gravitant autour et d'améliorer l'animation de toutes l'offres existantes de manière concertée. Il s'agit en quelques sortes du ciment qui permet d'ancrer le dynamisme et la volonté d'agir de tous les partenaires autour de l'insertion.

REFERENCE

Le Cd15 a répondu pour cette action à l'appel à projets 2024 du Fonds Social Européen + :

- Programme :

Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse – Compétences

- Référence de l'appel à projets :

2024_Auvergne-Rhône-Alpes_Cantal_ Insertion professionnelle hors IAE

- Priorité d'investissement :

1 - Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus.

- **Objectif spécifique :**

1.h - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

La sélection du projet par le FSE + va entraîner l'octroi **d'un financement à hauteur de 60 % des dépenses éligibles présentées.**

La mobilisation du FSE dans cette action doit contribuer à une meilleure coordination et animation de l'offre d'insertion et d'emploi dans le Cantal.